



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

AUDIOCONFERENCE du 27 novembre 2020 – 8H30

Les questions de FO DGFIP 67 / Les réponses de la Direction

Situation sanitaire

Depuis la semaine dernière, y a-t-il de nouveaux cas avérés ? De nouveaux cas contact ?

2 nouveaux cas avérés (1 télétravailleur 5 jours + 1 autre). Pas de liste de cas contact pour l'instant.
58 cas avérés depuis le début de la crise sanitaire.

Si oui, dans quels services ? SLREC pour l'agent en présentiel.

Quelle est la situation à la trésorerie du SDEA ? Retour à la normale.

Nouvelle livraison de 6 masques (30 lavages) aux agents de la DISI. Qu'en est-il pour les agents DRFIP ?

Masques Décathlon. Dotation aussi pour la DRFIP. La Logistique réfléchit au meilleur moyen pour les déployer. FO a demandé un déploiement rapide pour qu'ils soient utilisés avant la fin de la crise.

ASA / télétravail / présentiel :

Quel est le dernier recensement ?

A la date du 26/11, 1366 agents :

- 846 agents soit 62% d'agents présents physiquement
- 199 agents, soit 15%, d'agents absents
- 27% de télétravailleurs, soit 311 agents partagés en 247 télétravailleurs et 64 agents nomades

Le télétravail est-il mieux exploité ?

La direction nous donne le taux de télétravail au moins 1 jour sur les 5 derniers jours : 44% (493 agents, rapportés à la population moyenne). La direction est donc satisfaite, d'autant plus que le chiffre est en nette progression

Ce taux étant bon pour la direction, nous comprenons qu'elle le mette en avant. Cependant, FO a du rappeler que la préconisation est de 5 jours de télétravail pendant la crise et non pas 1 ! S'il ne s'agit pas d'obliger un agent à télétravailler 5 jours (68 % des télétravailleurs à temps plein disent souffrir de difficultés psychologiques), pour nous, aucun chef de service ne doit refuser une demande de télétravail de 5 jours, surtout pour un agent vulnérable !

41% des agents du département sont équipés d'une solution de télétravail.

60 agents supplémentaires le seront dans les prochains jours pour atteindre un taux de 47 %, sachant que la CID est très chargée, notamment en raison des déménagements. [NDLR : pendant la crise sanitaire, il ne faudrait pas que les restructurations et densifications d'occupation des locaux cessent, il y a des priorités quand même... !!!]

118 ordinateurs portables ont été reçus en 10 jours récemment.

A ce jour, il y aurait 17 demandes en attente, remontées par les responsables d'unité, sachant qu'elles datent de cette semaine. Elles pourront être satisfaites dans des délais relativement rapides.

Les annonces du Président de la République auront-elle une conséquence en terme de retour en présentiel ?

Rien de nouveau par rapport à notre administration. Principe de sécurité prévaut toujours.

Les derniers télétravailleurs ont-ils fait l'objet d'un mail style convention ? Quels sont les horaires de travail fixés ? Existe-t-il une souplesse ?

Depuis l'été, et c'est toujours le cas, l'octroi du télétravail se fait par mail du chef de service au télétravailleur

avec copie à RH. L'accord sur le principe du télétravail et les horaires doit être clair. Horaires comme au travail, souplesse à voir avec le chef de service.

Métiers :

Lors de la visio-conférence nationale du 06/11, le DG s'était engagé à clarifier les consignes concernant le contrôle fiscal externe. Cette clarification vous est-elle parvenue ?

Pas de nouveauté...

Actualité :

Centre de Contact : plusieurs constats nous ont été remontés :

- le nettoyage n'a pas été fait après les travaux. Ainsi, les chaussures, bas de pantalons et sacs à mains se salissent. Les mains également dès qu'elles touchent une surface.

Effectivement... Onet est intervenue hier soir. Rencontre hier matin avec les collègues du CdC.

- La cuisine n'a pas été installée

Effectivement... l'évier est à changer... aujourd'hui cuisine installée mais pas complètement opérationnelle... La salle du bas est aussi disponible.

- les prises électriques murales ont été retirées... pourquoi ?

Solution de perches retenues. Les prises murales n'étaient plus conformes. Etude pour ajouter quelques prises murales.

- les collègues sont obligés de brancher leurs machines à café et bouilloire sur des multiprises et rallonges.

C'est dans ce but que des prises murales vont être ajoutées..

- de même les casques et téléphones sont branchés sur des rallonges posées sur les bureaux...

Le service Logistique va ajuster cela pour résorber les soucis.

Autres sujets :

- **note nationale du 24/11 sur les remboursements de frais de déplacements :** Assouplissement pour tenir compte de la situation sanitaire et des difficultés liées au déplacement, notamment la réduction des transports en commun, et au logement. La direction appliquera cette souplesse y compris pour la nuit qui précède et celle qui suit, si nécessaire.

- **Médecin de prévention :** avec le départ de notre MDP hier, c'est celle de Moselle qui prendra la suite à distance pour les situations urgentes.

- **Robinets sans contacts :** Installation en cours au 35 Vosges, Simonis et République. Haguenau pour plus tard, dans le cadre de travaux à finaliser. Sélestat pour 2021. La direction a dû se limiter par rapport à la disponibilité des sociétés d'installation et des contraintes budgétaires et réglementaires, en priorisant les sites les plus peuplés. Elle a également pris en compte le fait de ne pas être propriétaire de certains sites.

Les représentants FO DGFIP 67 sont intervenus pour souligner cette excellente initiative (quand c'est bien, ça ne nous dérange pas le dire ! On aimerait juste le faire plus souvent...). Cependant, nous avons aussi relevé qu'avec la densification des locaux prévue l'année prochaine dans le cadre du NRP, que nous rejetons toujours, ce déploiement de robinet sans contact devait se poursuivre sur d'autres sites, en 2021, y compris si l'Etat n'est pas propriétaire.

La direction nous a répondu qu'elle l'envisageait mais qu'elle demanderait au préalable aux propriétaires s'ils acceptaient de le prendre en charge.

Fin de l'audio : 9H52 – Pas d'audio la semaine prochaine, sauf problème, car CTL programmé le lundi 07/12.

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25